
N° 1998-3101 - déplacements et voirie + finances et programmation - Mions - Acquisition d'une parcelle de terrain située allée du Château et appartenant à Mmes Marie-Christine et Brigitte Humbert -
Département de l'action foncière - Subdivision plaine des Alpes -

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 septembre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain appartenant à mesdames Marie-Christine et Brigitte Humbert.

Ce tènement qui couvre une superficie de 95 mètres carrés est à détacher de la parcelle cadastrée section AS numéro 136. Il est nécessaire à l'élargissement de l'allée du Château.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, mesdames Humbert accepteraient de céder leur bien au prix de 38 000 F conforme à l'évaluation des services fiscaux.

En outre, les travaux de démolition du mur et la reconstruction d'une clôture, rendus nécessaires par la mise à l'alignement de l'allée du Château, ont été estimés à 100 000 F ;

B - Propose d'approuver ce document, de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir et de fixer l'imputation des dépenses ;

Vu ledit document ;

Ouï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le document sus-visé et autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

2° - La dépense résultant de l'acquisition sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Communauté urbaine - exercice 1998 - compte 211 100 - fonction 64 - opération 0034.

3° - La dépense correspondant aux travaux sera imputée sur les crédits ouverts au compte 0231 510 - fonction 64 - opération 0034.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,